

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°70/2014**
OBJET : LOGO DE LA COMMUNE

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 20
Excusés	: 3
Pouvoirs	: 3
Votants	: 23

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi trente septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-deux septembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

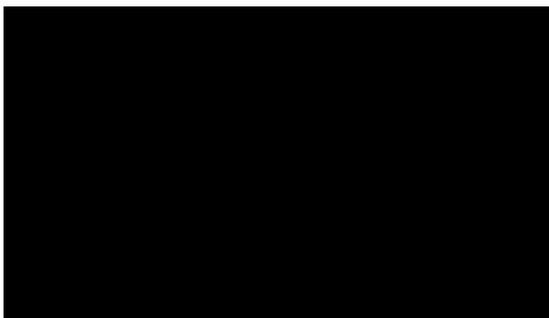
PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Erwann LE NEGRATE, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Anne FONTANEZ-PEDERSEN qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire indique que la Commune est dotée d'un blason mais pas d'un logo.
Il explique que l'identité visuelle d'une commune est essentielle car c'est l'image même de la collectivité.
C'est pourquoi, le logo doit être évocateur et bien représenter la Commune.

Il propose un logo composé d'un motif figuratif et schématique du village, avec ses pentes et son clocher, qui fait directement référence à notre commune.
L'univers des couleurs choisi reflète principalement la nature (la terre, la verdure, l'eau et le patrimoine), Châteauneuf étant une commune qui préserve ses espaces.
La typographie épurée souligne la modernité, l'avenir, le dynamisme.
Les 4 carrés de couleurs reflètent l'appartenance à la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis (son logo dispose également de 4 blocs de couleurs différentes).
En bref : le logo est simple, moderne, et facilement mémorisable.



Pour accompagner ce nouveau logo, une charte graphique a également été déclinée. Ainsi, dans les différents documents, nous retrouvons le rappel à l'identité graphique de la commune avec l'utilisation du principe des carrés inclinés, issus du logo. L'objectif est d'assurer une continuité visuelle dans toutes les brochures réalisées par la Commune, afin que l'on sache, au premier coup d'œil, reconnaître les éditions conçues par Châteauneuf. Actuellement, c'est le cas du guide « Sortir sur Châteauneuf », de la revue « Châteauneuf Info », et des « cartons d'invitation ».

Ce travail a été réalisé en interne, avec l'aide de Ludovic, animateur multimédia.



Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le logo communal tel que présenté ci-dessus

AUTORISE le Maire à le déposer auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le